



Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le 22/11/2021
ID : 063-200071199-20211116-COPL_2021_158-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : **9 novembre 2021**
Date d'affichage : **9 novembre 2021**

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-158 : LECTURE PUBLIQUE - APPROBATION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES) 2022-2026

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Actuellement constitué d'une médiathèque intercommunale à Aigueperse et de quatre points lecture (Artonne, Bussières-et-Pruns, Effiat, Saint-Agoulin), et dans la perspective du transfert de la médiathèque communale de Maringues au 1^{er} janvier 2022, de la création d'une médiathèque intercommunale à Randan et de l'élargissement du réseau à d'autres communes, le réseau de

bibliothèques propose donc au conseil communautaire du 16 novembre 2021, l'adoption et la mise en œuvre d'un PCSES élaboré autour de trois objectifs majeurs :

- la mutualisation pour valoriser les communes par l'élaboration d'une stratégie de développement de la lecture publique sur le territoire,
- l'accompagnement des bibliothèques dans leur modernisation en travaillant notamment sur les nouveaux enjeux de la lecture publique,
- le projet de création d'une médiathèque intercommunale à Randan pour un rayonnement optimal de la lecture publique sur le territoire.

Le PCSES du réseau de bibliothèques Plaine Limagne a pour vocation de définir la politique de lecture publique menée par la communauté de communes Plaine Limagne.

Il formalise les orientations stratégiques du réseau de lecture publique pour les prochaines années, au cœur du projet de territoire. Il a pour ambition de tracer une feuille de route claire, comme outil de dialogue, avec les équipes des bibliothèques et un moyen de communication en direction de la population.

Dans un premier temps, y est dressé un état des lieux du territoire et de la lecture publique, afin de comprendre et de mettre en perspective les enjeux et les objectifs qui en découlent.

Dans un second temps, la définition des objectifs permet de donner sens aux actions en cours et à venir afin de permettre le développement et l'harmonisation du réseau : informatique et numérique, collections, action culturelle, publics, modalités d'emprunt et circulation des documents, intégration de nouveaux équipements...

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'approuver le projet culturel, scientifique, éducatif et social du réseau de lecture publique Plaine Limagne pour la période 2022-2026 annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le président à en assurer la mise en œuvre et à solliciter auprès de tous les partenaires publics les subventions nécessaires au financement des actions du réseau de lecture publique dans le cadre du projet culturel, scientifique, éducatif et social.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 22/11/2021
Le président,

